

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)  
Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)  
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)  
M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)  
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)  
M. Bernard FRASIAC (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MARCHE DE GESTION  
2019/2020/2021 – CHOIX DU TITULAIRE**

**AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MARCHÉ DE GESTION  
2019/2020/2021 – CHOIX DU TITULAIRE**

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT l'avis de la CAO réunie le 28 novembre 2018 ;

Monsieur le Président explique que depuis 2010 la CCEDA a décidé de faire appel à un prestataire privé afin de gérer l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Lezoux. Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée et un avis d'appel public à la concurrence est paru sur le BOAMP pour le contrat annuel de gestion reconductible 2 fois (soit 3 ans). Deux entreprises ont répondu à cette offre.

Après analyse des offres réalisées lors de la CAO du 28/11/2018, l'offre de l'entreprise SG2A l'Hacienda s'est classée comme l'offre économiquement la plus avantageuse parmi les offres reçues, compte-tenu de son expérience professionnelle, des prestations proposées, de ses références et de sa proposition de prix.

Le montant total des prestations annuelles s'élève à :

- pour le marché de gestion de base : 24722.88 € HT
- pour l'option 01 (astreinte téléphonique) : 1120.00 € HT
- pour l'option 02 (entretien et maintenance) : 11780.08 € HT (cette prestation étant sous traitée à l'entreprise SERCOL)

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De désigner SG2A l'Hacienda, comme titulaire de la mission de gestion de l'aire d'accueil pour le marché de base pour une année d'un montant total de marché incluant les 2 options de 37702.96 € HT, soit 45243.55 € TTC ;
- D'établir le marché sur une durée de 1 an reconductible tacitement 2 fois soit maximum du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.
- de l'autoriser à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,
- d'engager toutes les démarches permettant le bon déroulement de cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.